

La rénovation des curriculums des langues en relation avec le CECR dans le système scolaire albanais

Andromaqi Haloçi
Université de Tirana - Albanie
handromaqi@yahoo.fr



Synergies Europe n° 6 - 2011 pp. 205-209

Dates de soumission/acceptation : 4 avril - 18 septembre 2011

Résumé : Dans le cadre de plusieurs réformes initiées dans le but de démocratiser et de rapprocher notre système éducatif aux standards européens, l'enseignement des langues vivantes est devenu une des priorités de la Stratégie de notre Ministère de l'Éducation. Dans la Stratégie National(e) du système d'enseignement pré- universitaire d'Albanie on souligne : « Les politiques linguistiques du Ministère de l'Éducation et de la Science évoluent conforme au développement de notre pays et respectent la politique du Conseil de l'Europe ». Dans ce sens, on respecte les deux orientations fondamentales du Conseil de l'Europe : le plurilinguisme et le pluriculturalisme en accordant une grande importance non seulement aux langues étrangères, mais aussi aux langues des minorités. Le Cadre européen commun de références pour les langues (CECR) est à la base des curriculums des langues. Le Portfolio européen des langues est considéré aussi un document très important pour refléter les efforts des utilisateurs dans l'apprentissage des langues et leur capacité à s'auto-évaluer. D'où le besoin d'une diversification d'objectifs dans l'enseignement des langues, dans la formation initiale et continue des enseignants, dans l'élaboration des manuels scolaires de langues et de politiques linguistiques conformes aux principes du CECR.

Mots-clés : curriculum, objectifs d'apprentissage, Cadre, objectifs diversifiés, formation

Abstract: Within the framework of different educational reforms aiming at the improvement of our educational system, learning a foreign language is the priority of the Ministry of Education and Science. The national strategy of pre-university educational system points out that: Linguistic policies of the Ministry of Education and Science are developed in line with our national development and they also respect the policies of Council of Europe. In this way two of the most important features of the Council of Europe are taken into consideration: plurilingualism and pluriculturalism, by giving a great importance not only to foreign languages but also to the languages of minorities. The basis of the language curricula is the Common European Framework of References (CEFR). The European Language Portfolio is also considered a very important document for users to show their abilities in the acquisition of foreign languages. They also have the possibility to fill in a self-assessment grid. So when we set different objectives for teaching a foreign language, for initial and continuous teacher education, but also when we compile school manuals for foreign languages we have to take the CEFR into consideration.

Keywords: curriculum, learning objectives, Common European Framework of Languages, different objectives, teacher training

La place des langues étrangères dans le système éducatif albanais

L'enseignement des langues vivantes est devenu une des priorités de la Stratégie du Ministère de l'Éducation en Albanie. Dans la Stratégie Nationale du système d'enseignement pré- universitaire d'Albanie on souligne :

« Les politiques linguistiques du Ministère de l'Éducation et de la Science évoluent conforme au développement de notre pays et respectent la politique du CE ». 1)

Dans ce sens, on respecte les deux orientations fondamentales du CE : le multilinguisme et le pluriculturalisme en accordant une grande importance non seulement aux langues étrangères, mais aussi aux langues des minorités.

Le système éducatif albanais offre aux apprenants les deux langues du Conseil de l'Europe : anglais et français comme langues obligatoires et ils ont le choix entre l'italien et l'allemand et, cette année, l'espagnole, comme 3^{ème} langue.

Besoin de rénovation des Curriculums des langues

Les grands changements survenus dans notre pays à partir des années '90 ont ouvert une nouvelle perspective au système éducatif en Albanie. Une réforme profonde dans tous les secteurs du système éducatif a été entreprise.

Cette réforme avait commencé par la révision des anciens programmes scolaires qui étaient composés de simples listes de thèmes, la révision des contenus des manuels qui étaient trop marqués idéologiquement et l'élaboration des nouveaux curriculums des langues à partir des orientations du CECR.

Le Curriculum national initié dans les années 1998-1999 et finalisé en 2000 tient compte du fait que « *l'enseignement des langues étrangères en Albanie, reste ouvert aux changements et au développement social* » (Le Curriculum national, 2000, p. 5).

Afin de faciliter l'enseignement en classe de langue, parmi les principes fondamentaux, on devrait souligner « la liberté et l'autonomie » (Le Curriculum national des langues, p.15) de l'enseignant dans l'utilisation des méthodes et du matériel pédagogique qui constituent un support pour la créativité et l'autonomie mentale aussi bien de l'apprenant que de l'enseignant. Selon les nouveaux curriculums, les apprenants doivent atteindre le niveau B2 à la fin du lycée pour faire face à l'examen de bac.

L'Albanie, comme beaucoup de pays européens, a souligné dans les textes réglementaires cette référence européenne qui devient ainsi la référence commune et *quasi* exclusive pour les parcours d'apprentissage des langues vivantes, envisagés désormais dans leur globalité, tout au long de la vie.

Cela demande un grand travail et une grande responsabilité de la part des enseignants qui exercent leur profession dans des conditions très difficiles: une cinquantaine d'apprenants par classe! D'où, un grand besoin de formation des enseignants à gérer les grands groupes en vue d'atteindre les objectifs mentionnés dans curriculum des langues.

Les orientations du CECR et le contenu du curriculum des langues modernes

Trois orientations importantes ont été prises en considération en vue d'élaborer le nouveau curriculum des langues modernes offertes par le système scolaire albanais en relation au *Cadre européen de référence*.

- La première concerne la relation entre la réflexion sur le curriculum et le nombre des langues offert par le système scolaire du pays afin d'assurer aux apprenants la construction d'une compétence diversifiée en langues.
- La deuxième est liée aux objectifs d'apprentissage ; si, par exemple, le système scolaire permet à un élève l'apprentissage obligatoire de deux langues étrangères et l'apprentissage facultatif d'une troisième, il n'est peut-être pas nécessaire que, pour chacune des langues qu'il choisira, les mêmes objectifs ou types de progression soient prévus (et que, par exemple, le point de départ soit à chaque fois un entraînement à des échanges fonctionnels répondant aux mêmes besoins de communication ou encore une insistance récurrente sur les stratégies d'apprentissage).
- La troisième orientation concerne l'élaboration du curriculum des langues dans la perspective d'une sorte d'éducation langagière générale où les connaissances linguistiques (savoirs) et les capacités langagières (savoir-faire) sont aussi des savoir-apprendre spécifiques à une langue donnée mais, pour partie aussi, transversaux ou transférables (CECR, p. 130).

Curriculum et variation des objectifs

C'est dans cette perspective que les membres de l'équipe de travail composé de seize enseignants (quatre pour chaque langue offerte par le système éducatif de notre pays : anglais, français, italien et allemand) ont travaillé ensemble en vue de se mettre d'accord sur les objectifs de communication à fixer, si l'une de ces langues est apprise comme première, deuxième ou troisième langue étrangère, selon le cas, assurer la progression d'un niveau à l'autre envisageant une reconfiguration des objectifs et de leur hiérarchie (CECR, p. 131) dans les programmes des diverses langues de notre système éducatifs, selon les contextes, les publics et les niveaux.

Le curriculum des langues à l'école primaire

Dans notre système scolaire, la première langue étrangère commence au primaire, à 8 ans. L'objectif majeur de cet apprentissage est un éveil aux langages, une sensibilisation et une prise de conscience générale de phénomènes langagiers liés toujours avec la langue maternelle.

On a prévu des objectifs partiels à partir de compétences générales individuelles des enfants (découverte ou reconnaissance d'une autre langue, d'une autre culture, différente de leur langue et de leur culture initiale) ; par ailleurs, l'attention est portée à la langue du corps et au geste, au chant et au rythme, au jeu de rôle, tout en cultivant une interaction orale élémentaire en classe.

Le curriculum des langues au collège

L'apprentissage de la langue étrangère première se poursuit au collège avec insistance désormais sur le développement progressif d'une compétence communicative dans ses

composantes linguistique, sociolinguistique, pragmatique, mais prenant pleinement en compte les acquis du primaire concernant la prise de la conscience et de la sensibilisation langagière.

La deuxième langue étrangère, non présente au primaire, ne part pas non plus de zéro : elle tient compte aussi de ce qui a été fait au primaire, tout en poursuivant des objectifs légèrement distincts en privilégiant les activités de compréhension par rapport à celles de production.

Le curriculum des langues au lycée

Le curriculum de ce cycle prévoit l'apprentissage de deux langues (langue première et langue deuxième) qui continuent chacune sur leur lancée, à des niveaux plus élevés de complexité et d'exigence en vue d'atteindre les objectifs envisagés à des niveaux différents.

Les objectifs sont formulés en termes de fonctions, ce qui est plus proche de la formulation par tâches et permet de développer la communication globale. Toutes les activités langagières sont travaillées de façon intégrée.

Les Niveaux communs de compétences (Échelle globale, CECR, p.25) présentent des lignes directrices pour les concepteurs du curriculum.

Pour chaque niveau, les descripteurs des activités de communication langagière (du A1 au C2) du CECR, (p. 48-71) ont servi de point de départ aux concepteurs du curriculum pour affiner chaque compétence en terme d'objectifs d'apprentissage en relation avec les conditions de notre contexte et la stratégie du système d'éducation de notre pays. Le nouveau curriculum élaboré à partir du Cadre permet d'assurer une homogénéité dans les objectifs d'apprentissage et les contenus du cours dans tous les établissements scolaires, ce qui facilite les échanges entre les enseignants de différentes écoles.

Les enseignants face au nouveau curriculum

Le CECR est un instrument précieux pour la formation des enseignants, mais difficile à lire. La difficulté réside dans la richesse et la complexité de cet instrument. Néanmoins, à travers les programmes et le curriculum des langues les enseignants ont à leur disposition un outil moins compliqué et qui touche de près leurs pratiques professionnelles.

Lors des séances pratiques de formation les enseignants *ont montré un grand intérêt* pour ce document important et ont participé activement à connaître et s'approprier les descripteurs de l'échelle des niveaux et à avoir une idée plus claire sur la perspective actionnelle du CECR.

Le même travail a été fait à l'université avec les jeunes professeurs des langues étrangères. Les professeurs de didactique de toutes les langues enseignés et apprises dans les facultés non linguistiques se sont réunis et ont décidé d'organiser des formations dans le but de faire connaître aux jeunes professeurs des langues étrangères le CECR et comment ses principes ont été reflétés dans le curriculum des langues.

Le but de ces formations organisées dans presque toutes les grandes villes du pays est de procéder à une présentation d'ensemble du CECR avant d'en approfondir les implications sur les différentes facettes du parcours d'apprentissage des langues vivantes. La rénovation du curriculum des langues a entraîné une situation paradoxale : les enseignants seraient obligés de travailler avec un curriculum nouveau et des manuels anciens, encore fortement marqués idéologiquement. D'autres formations ont été envisagées en vue de rendre les enseignants capables d'harmoniser les manuels et les curriculums en attendant que des changements soient réalisés dans le domaine de la publication des manuels scolaires et que les objectifs du curriculum soient présentés également dans le contenu des manuels.

Pour conclure

On pourrait dire que les implications des propositions du CECR sont nombreuses. Les questions qu'elles posent, tant au niveau du processus de l'enseignement, de l'apprentissage, au niveau de la conception du curriculum que de la formation des enseignants de langue, touchent aux contenus comme aux démarches méthodologiques dans une classe de langue, ce qui rend indispensable la formation initiale et continue des enseignants de langues et/ou en langues en vue de faire face à cette nouvelle réalité.

Bibliographie

Conseil de l'Europe. 2001. *Cadre européen commun de référence pour les langues. Apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier.

La Stratégie du système éducatif en Albanie, 2009. Site web www.mash.gov.al [Consulté le 10 octobre 2011].

Haloçi, A. 2002. *Les Curriculums et l'Ecole* n°1, p.170. Institut des Études Pédagogiques, Tirana.

Les Curriculums Nationaux des Langues pour le système éducatif pré-universitaire, 2000. Tirana : Ed. Toena.

Goullier, F. 2005. *Les outils du conseil de l'Europe*, Paris : Didier.

Actes du colloque de Sèvres 2007. *Le Cadre européen, une référence mondiale ? Dialogues et culture* n° 54. pp. 46-49.